

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

CONTRIBUER À FORMER LES ÉDUCATEURS SPORTIFS DE DEMAIN



Grace à votre taxe d'apprentissage nous améliorons la qualité de nos formations et contribuons au renouvellement des élites du handball pour rester le sport collectif le plus titré de l'histoire.



Cette taxe est la seule que vous pouvez affecter librement pour soutenir l'organisme de votre choix

0,68 %

de votre masse salariale brute 2020

87% de votre taxe, versée à votre OPCO de branche

13% de votre taxe versés en direct aux établissements de VOTRE CHOIX

Cette taxe est obligatoire, le versement est à effectuer avant le 31 mai

La Ligue de handball BFC est habilitée à percevoir le solde de votre taxe (13%) en lien avec ses formations en apprentissage
N° UAI : 0251824X

Madame Locatelli Quintia est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire
5200000.qlocatelli@ffhandball.net / 06 82 01 87 76

BORDEREAU de versement de la taxe d'apprentissage 2022

Veillez nous joindre ce document par voie postale ou par email

Ligue Bourgogne Franche-Comté de Handball, 19 rue Alain Savary, 25000 Besançon - ou - 5200000.qlocatelli@ffhandball.net

Ce document est interactif et retranscriptible, vous avez la possibilité de le remplir en ligne

Société :

SIRET :

Adresse :

Ville : CP :

Contact pour transmettre le reçu libératoire

Nom : Téléphone :

Email :

MONTANT du solde versé à la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Handball :€

Montant versé par : CHÈQUE VIREMENT

CHÈQUE

ORDRE :
LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DE HANDBALL

VIREMENT

IBAN : FR76 1027 8081 6000 0512 9620 136
BIC : CMCIFR2A